



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Pluies et inondations : Val-d'Oise

Question écrite n° 59173

Texte de la question

M Robert Montdargent attire l'attention de M le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique sur les dégâts considérables provoqués par les pluies diluviennes qui se sont abattues sur le département du Val-d'Oise dernièrement. Plus d'une vingtaine de communes sont touchées, des quartiers entiers sinistrés. Parmi les victimes, on compte des particuliers, des établissements industriels, des bâtiments publics. De toute évidence, les dispositions de la loi du 13 juillet 1982 concernant le régime d'indemnisation pour les victimes de catastrophes naturelles doivent s'appliquer dans ce cas. Encore faudrait-il accélérer la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle en lui donnant un caractère d'urgence. Les victimes ont en effet besoin de ce certificat de reconnaissance pour obtenir les indemnités des sociétés d'assurances. Le déblocage par l'état d'un fonds d'aide d'urgence aux victimes serait nécessaire en attendant les indemnisations des assurances. D'autre part, il est impératif que les communes puissent obtenir des aides immédiates, des crédits et prêts à très faible taux d'intérêts afin de réparer les dégâts causés aux établissements publics. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre dans ce sens.

Texte de la réponse

Reponse. - A la suite des dégâts importants provoqués dans 115 communes du département du Val-d'Oise par les inondations et coulées de boue qui se sont produites du 25 mai au 1er juin 1992, le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique et le ministre de l'économie et des finances ont pris conjointement un arrêté portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour ces événements. L'arrêté interministériel correspondant à cette décision a été publié au Journal Officiel du 23 août 1992. S'agissant des aides financières, deux délégations de crédits de 100 000 francs au titre des secours d'urgence ont été allouées au préfet du Val-d'Oise.

Données clés

Auteur : [M. Montdargent Robert](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59173

Rubrique : Risques naturels

Ministère interrogé : intérieur et sécurité publique

Ministère attributaire : intérieur et sécurité publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 1992, page 2721